



# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE SUISSE DE PEDAGOGIE MUSICALE SSPM-VAUD

Samedi 23 janvier 2010 à 17.30 h

au Restaurant « La Bruschetta », Avenue de la Gare 20, Lausanne



La Présidente, Marie-Hélène Piotet, ouvre la séance à 17.40 h. Elle salue les 32 membres présents, soit :

du comité : Marie-hélène Piotet, présidente  
Elisabeth Nagy, vice-présidente,  
Angelo Lombardo, trésorier,  
Thérèse Durrer, secrétaire,  
Lise Rapin et Sylviane Ney, membres-adjointes

Membres : Chantal Borel, Muriel Prin-Schibler, Loriana Brocard, Marie-Hélène Essade Mariaux, Marinette Schwab, Josef Rychtecky, Christine Burdel Theurillat, Claire Grin, Elise Peytregnet, Istvan Nagy, Claudine Robert, Marcia Dipold, Dominique Schaub, Lorris Sevhonkian, Cécile Zay, Marc Tairraz, Françoise Guignard, Elisabeth Rozeboom, Nicole Chanson, Bernard Suter, Christian Rätz, Jacqueline Müller, Esther Nussbaumer, Marc-Henri Aubert, Sirvart Kazandjian, Vanda Brauner Stern.

Elle salue également la présence de Claire Grin, membre du Comité Central et Philippe Martin, secrétaire de l'AVEM-SSP.

27 membres ont pris la peine de s'excuser : Dominique Delpierre, Fabio Maffei, Lucette Volken, Rahel Bestgen. Elisabeth Greppin-Péclat, Pierre-Alain Clerc, André Locher, Suzanne Perrin, Carole de Grandi, Ginette Burgat, Nadia Rigolet, Thérèse Schiltknecht, Marianne Vincent, Ferline Stüdi, Patrick Marguerat, Heidi Bovey-Paley, Pierre Goy, Francine Contino-Buache, Bertrand Schlunegger, Katharina Begert, Catherine Bertinotti, Anne-Lise Théodoloz, Liliane Flach, Marie-José d'Alboni, Sophie Zimmermann, Catherine Roulet, Françoise Berkovits.

**Point 1) :** Nous nommons **Bernard Suter**, scrutateur de l'assemblée.

**Point 2) :** Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 janvier 2009 est approuvé.

**Point 3) :** Nous n'avons pas eu à déplorer de décès.

Nous avons enregistré 10 démissions et autant d'admissions qui sont, dans l'ordre d'arrivée :

Marjorie Pfister, Lausanne (Flûte traversière)  
Magali Riederer, Lausanne (Piano)  
Joëlle Delley Zhao, Villars-sur-Glâne (Chant)  
Alexandre Rion, Romont (Piano)  
Karin Bracher, Lausanne (Flûte traversière)  
Nadia Rigolet Neves, Montreux (Violon et Alto)  
Théo Gafner, Lausanne (Flûte traversière et branches théoriques)  
Christian Rätz, Vevey (Piano)  
Tatiana Vidal Matnishyan, Lausanne (Violoncelle)  
Marinette Schwab, Lavigny (Violon)

Nous applaudissons Marinette Schwab et Christian Rätz présents à l'assemblée.

L'effectif de la section Vaud est donc inchangé, 235 membres.

**Point 5 : Rapport de la présidente du trésorier et des vérificateurs des compes.**

La présidente a pris officiellement ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Elle remercie Marc-Henri Aubert, président sortant, d'une part d'avoir bien voulu assumer l'intérim de janvier à fin juin 2009, d'autre part pour l'activité qu'il a déployée avec beaucoup d'engagement et de rigueur durant son mandat.

Le comité, toujours aussi solidaire et intéressé au développement associatif s'est réuni 5 fois. Nous avons organisé nos trois auditions habituelles. Les examens se sont déroulés d'une manière harmonieuse et le niveau des élèves était bon. Nous avons eu trois candidat-e-s au certificat AVCEM qui ont réussi haut la main. Il s'agit de Aurore Rigal et Vanessa de Luze de la classe de violon d'Anne-Marie Jaquerod et de Nicolas Quinche de la classe de piano de Marcia Dipold. L'année 2010 sera faste puisque nous avons entériné 9 inscriptions à ce jour.

Nous continuerons à soutenir le Centre Pédagogique Romand CPR par un apport financier pris sur le fonds Elsa Bollier. Tous les membres ont reçu la brochure contenant le programme des activités du centre. Nous encourageons vivement les membres à les suivre. C'est un enrichissement incontestable pour les musiciens. La présidente remercie Loris Sevhonkian pour tout son travail et son enthousiasme.

Nous avons également organisé, en collaboration avec l'Association des Amis du Centre Pédagogique Romand AACPR, un concert d'étudiants professionnels à La Goulue. Si le concert s'est bien déroulé, c'est grâce à l'accueil chaleureux des hôtes Françoise et Pierre-Alain Beffa. Nous aimerions poursuivre cette collaboration avec l'AACPR, mais nous devons trouver une meilleure organisation. Le comité est déjà très chargé. Nous faisons un appel à l'assemblée pour trouver un membre d'accord d'entrer au comité de l'AACPR. Nous serions heureux qu'il représente la SSPM-Vaud. Ce n'est pas une activité qui prend beaucoup de temps et cela permet d'établir des contacts positifs avec le CPR et l'ASMP. Nous remercions Marc-Henri de continuer à œuvrer au sein de ce comité pour encore une année.

La présidente a participé avec les autres délégués de notre section à l'Assemblée des Délégués, AD. Le point chaud soulevé à cette AD est le financement de l'ASMP. L'Académie coûte, la formation professionnelle des étudiants aussi, les accréditations des enseignants ne suffisent pas à couvrir les frais. Un comité de recherche de fonds a été créé avec des personnalités dynamiques et motivées, comme Marianne Wälchli et Claire Grin. Personne ne peut contester le bien fondé d'un enseignement professionnel privé, permettant une autre approche des études musicales qu'en HEM. On peut quand même se poser la question de la manière dont le financement a été pensé. Les sections sont un peu essouffées et ont elles aussi d'autres soucis.

En septembre, la présidente a pris part à la Conférence des Présidents CP qui a eu lieu à Neuchâtel. Ces deux journées très sympathiques lui ont permis d'apprécier ce qui se fait dans les autres sections de Suisse et aussi de constater que la SSPM-Vaud fonctionne bien.

La SSPM est très soucieuse de moderniser son image, par une présentation graphique rajeunie et un site internet interactif. Les autres présidents sont très engagés et organisent des activités au mieux de leurs possibilités. Une ombre plane, c'est le manque de relève dans les comités. La SSPM centrale s'est aussi penchée sur les problèmes de la vie associative.

Au niveau vaudois, le problème actuel est la reconnaissance de notre travail de musicien au sein du canton. L'AVCEM, l'AVEM-SSP, la SMV et d'autres acteurs se battent pour faire reconnaître la musique par le canton de VAUD. Or, malgré un travail harassant et un investissement immense, pour le moment rien ne bouge au niveau du Conseil d'Etat et du GC. Le problème est le financement que les communes ne veulent pas prendre à leur charge, leurs budgets sont déjà alourdis par une péréquation Etat communes et par un transfert de charges, qui se répercutent sur des impôts communaux. Or dans la bataille fiscale actuelle, cela pose des problèmes.

La SSPM a beaucoup à gagner et non à perdre avec la Loi sur les Ecoles de Musique, LEM. Elle doit se positionner comme une alternative privée de qualité. La LEM va subventionner beaucoup plus les écoles mais avec beaucoup de restrictions.

Restrictions sur la durée des études, restrictions sur l'âge de subventionnement, restrictions sur la qualité des élèves. Il ne faut pas se leurrer, la majorité des élèves font de la musique pour leur plaisir et à un rythme qui est le leur. Il y a une masse d'élèves alimentaires qui nourrissent actuellement les écoles et coûtent en subventions à l'Etat. Il ne s'agit pas de les

empêcher de faire de la musique. D'autre part qu'advient-il du prix des cours pour des adultes? C'est sur ce terrain que la SSPM peut se positionner. Certains diront qu'ils n'ont pas envie de récolter les mauvais élèves refusés par les écoles. La présidente pense que la relation est beaucoup plus subtile. Beaucoup d'élèves fonctionnent avec le bouche à oreilles et leur relation avec l'enseignant ne peut pas être cadrée comme à l'école publique. Il faut dire qu'entre ce qui se passe à l'école publique, et certains éléments de la LEM, on peut se poser des questions sur les têtes pensantes du Service de la Formation et de la Jeunesse. La Technocratie n'a pas que de bons résultats.

Enfin la SSPM s'est questionnée sur son existence actuelle et future. Comment être mieux reconnus par l'Etat et les autres acteurs de la vie musicale dans le canton? Au niveau politique, nous avons peu d'appuis. Dans le cadre de la consultation de la LEM, nous avons pu obtenir un rendez-vous avec le service des affaires culturelles grâce aussi à l'AVEM-SSP. Lorris Sevhonkian est très actif en tant que président du syndicat et aurait souhaité un rapprochement entre nos deux structures. Ce rapprochement n'est pas si évident car la plupart des professeurs affiliés à la SSPM sont soit salariés dans une école, auquel cas il leur appartient de s'affilier au SSP comme salariés, ou alors indépendants et dans ce cas la couverture syndicale leur est pratiquement inutile.

La présidente aimerait attirer l'attention de tous les membres ici présents sur le problème de la vie associative. Le paysage culturel avec toutes ses facettes existe grâce à de nombreuses associations bénévoles. Malheureusement de moins en moins de monde a envie de s'investir pour faire vivre les associations. Trop de charges reposent sur les épaules d'une, voire quelques personnes et use rapidement les bonnes volontés. Etre membre, c'est aussi penser «que puis-je faire pour cette association»? Avoir envie de donner de son temps peut être aussi bénéfique à sa carrière et à sa personnalité, même dans un cadre bénévole.

La présidente termine son rapport en exprimant ses vifs remerciements à tous les membres du comité pour leur soutien, leur aide, ainsi que leur investissement.

**Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes:** Angelo Lombardo nous présente les comptes de l'exercice ainsi que le bilan. Les finances sont très saines. L'excédent est de Fr. 3'262.25. Mesdames Nicole Chanson et Françoise Guignard ont procédé à la vérification des comptes. **Nicole Chanson** nous présente le rapport des vérificatrices des comptes qui en ont constaté l'exactitude et la parfaite tenue. Elles proposent de donner la décharge au trésorier. Les comptes et le rapport de vérification sont acceptés par l'assemblée.

**Point 5 – Election complémentaire au comité :** Tous les contacts que nous avons pris pour trouver un ou une membre d'accord de remplacer **Sylviane Ney** démissionnaire au comité ont échoué. Nous faisons également un appel à l'assemblée, sans succès. Le comité décide donc de fonctionner à 5 membres pour une année.

La présidente passe la parole à Marc-Henri Aubert, ancien président et qui connaît bien Sylviane pour lui adresser un message de reconnaissance. Sylviane Ney est entrée au comité en 2002 comme membre-consultant et en 2003 comme membre du comité. Elle s'est principalement occupée de l'organisation des auditions. Durant toute ses années, le comité a bénéficié de sa riche personnalité, chaleureuse, sensible, éclairée et conciliante. Elle a joué à la perfection son rôle de modératrice dans les nombreux sujets en cours. Elle quitte le comité car elle est submergée par son activité de Directrice de l'Orchestre des Jeunes de la Broye et d'autres obligations professionnelles musicales ou privées. Nous prenons congé d'elle en lui adressant nos vifs remerciements ainsi qu'un modeste présent de fleurs et de chocolats. Sylviane, à son tour, nous remercie pour les bons moments passés au comité et, pour ne pas faillir à son habitude sympathique d'agrémenter les séances de comité par des gâteries, offre à chacun une boîte de chocolats assortie d'un aimable message.

**Point 6 – Election des vérificateurs de comptes :** Nous nommons : **Nicole Chanson** 1<sup>ère</sup> vérificatrice, **Françoise Guignard** 2<sup>ème</sup> vérificatrice et **Elisabeth Rozeboom**, suppléante. Nous les remercions d'avoir bien voulu accepter ce mandat.

**Point 7 :** L'assemblée entérine la **nomination des experts** suivants pour la session d'examens 2010 :

Claudine Pignolet, Martigny pour le piano  
Jean-Luc Follonier, Sion pour le chant  
Mireille Mercanton, Gy pour le violon  
Carine Sarrasin-Papaux, St-Prex pour le violoncelle.

Statu quo pour le choix des **morceaux imposés**. La **commission d'examens** continue de fonctionner avec la secrétaire et la présidente. Lise Rapin apporte son aide pour la planification des examens de chants.

**Point 8 – Fixation de la cotisation annuelle :** Claire Grin, membre du Comité Central nous informe que le Comité Central soumettra à la prochaine Assemblée de Délégué une proposition d'augmenter la cotisation de Fr. 10.—. Le CC a longtemps hésité mais constate qu'il lui faut constituer une réserve pour, entre autre, répondre aux demandes de soutien des sections qui ont des problèmes financiers. Il lui faut également améliorer le site internet et prendre des contacts avec d'autres associations poursuivant les mêmes buts.

Si cette augmentation est acceptée par l'AD, la cotisation passerait à Fr. 160.—pour 2011. La part de cotisation de la section Vaud, soit Fr. 50.—reste inchangée. Personne ne s'exprime à ce sujet.

**Point 9 – Résultat de la consultation et discussion au sujet du partenariat avec l'AVEM-SSP :** En préambule, nous passons la parole à Claire Grin, membre du comité central dont nous citons l'essentiel de son intervention :

« Mon intention n'est en aucun cas de critiquer ou contester les bénéfices que le SSP, à travers ses liens avec l'AVEM, pourrait apporter au groupe vaudois de la SSPM. Le Comité central ne veut pas s'immiscer dans un débat qui reste propre à la section vaudoise seule. Le but de cette intervention est plutôt de nuancer les données du problème, en rappelant les services que la SSPM offre à ses membres, en particulier l'assistance dans les domaines juridiques et syndicaux.

1. La SSPM est partenaire de l'USS (union syndicale faîtière en Suisse) en tant que membre collectif. Cette affiliation concerne essentiellement le Comité central, en lui permettant d'accéder ou de participer à des discussions sur des sujets généralistes, d'ordre national, et de s'intégrer dans les débats politiques et sociaux. Cette association ne présente pas d'intérêt pour des problèmes d'ordre régional et encore moins individuel.

2. En échange de la cotisation de membre, la SSPM offre un certain nombre de prestations dont un conseil ou une assistance juridique, en la personne de Mme Y. Kovacs, avocate. Bien que basé à Zurich, ce service d'assistance n'est pas réservé exclusivement aux membres alémaniques, mais également aux romands.

Les termes de cette assistance sont les suivants:

- Une première consultation de 3/4 d'heure est gratuite.
- Les problèmes invoqués doivent être de nature pédagogique.
- Les conseils peuvent, dans certains cas, être donnés par téléphone s'ils sont mineurs.

Il faut noter que, dans la plupart des cas, les litiges sont réglés de manière rapide et efficace. Mme Kovacs a également rédigé une série d'articles traitant de problèmes spécifiques, rassemblés en une brochure téléchargeable sur le site de la SSPM.

La SSPM n'est pas un syndicat. Le Comité central a mis sur la table un projet de fusion avec l'USDAM. Ce projet a été approuvé et encouragé par la Conférence des présidents de section en septembre 2009. Mais il n'est pas encore réalisable dans un futur proche. Le regroupement des forces des deux plus importantes associations de musiciens en Suisse nous donnerait une visibilité politique beaucoup plus grande, y compris sur le plan syndical. »

**Résultat de la consultation** : La présidente nous donne le résultat chiffré de la consultation. Nous avons envoyé 239 questionnaires en enjoignant vivement les membres de nous répondre au moyen d'une enveloppe timbrée et adressée. Nous avons reçu 108 réponses. Une large majorité, **88 membres** sont favorables à un partenariat avec l'AVEM-SSP., 16 membres sont d'avis contraire et 4 se sont abstenus.

**Pour la variante A** : « **L'ensemble des membres actifs (225) bénéficierait des prestations du SSP moyennant une cotisation de Fr. 40.—par membre.** »

**39 membres** sont d'accord avec cette variante.

**Pour la variante B** : « **Seul les membres qui le souhaite auraient le droit aux prestations du SSP moyennant une cotisation de Fr. 60.--. L'engagement serait individuel.** »

**49 membres** optent pour cette variante.

Précisons que cette consultation avait pour but principal de poser les bases pour entrer en discussion avec l'AVEM-SSP.

Philippe Martin et Lorris Sevhonkian répondent volontiers aux diverses questions posées par l'assemblée. Il ressort de cette discussion que les prestations de la **variante A** feraient double emploi avec celles de la SSPM, en particuliers pour les **indépendants**.

Si cette variante est choisie, avec l'augmentation de la cotisation qu'elle entraînerait, nous nous exposerions à bon nombre de démissions.

Pour les **salariés** en revanche, une adhésion à l'AVEM-SSP a un intérêt politique, en particulier en ce qui concerne la défense de la loi sur les Ecoles de Musique.

Plusieurs questions se posent : Combien de membres s'étant déclarés d'accord avec la variante B (affiliation individuelle) rejoindrait effectivement l'AVEM-SSP ? Que penser des nombreux membres indépendants ou salariés proches de la retraite ?

Pour avancer dans ce sujet, nous proposons de consulter à nouveau les membres ayant répondu favorablement à la variante B pour pouvoir affiner le résultat. Un aspect non négligeable dans ce domaine est la solidarité. Nous devrions nous rapprocher de l'AVEM-SSP sur le plan cantonal pour unir nos forces et obtenir une reconnaissance de notre profession. Une démarche dans ce sens auprès de l'ensemble de nos membres pourrait être bénéfique.

**Point 10 – Propositions du comité** : Le comité propose de rééditer la liste des membres sous forme de brochure. Bien que nous fonctionnons de plus en plus par internet, cette brochure reste valable, elle est en quelque sorte notre carte de visite. Le coût d'impression de cette liste est couvert par les annonces. Nous enjoignons vivement nos membres de manifester leur reconnaissance lors des contacts qu'ils ont avec nos annonceurs.

**Point 11 – Propositions individuelles** : Néant.

**Point 12 – Divers** : Plusieurs membres actifs dans les séminaires proposés par le CPR nous donnent des précisions. Marcia Dipold dont le séminaire a lieu les 1<sup>er</sup> et 2 mai prochain se propose d'envoyer à l'avance les partitions qui pourraient intéresser les participants. Marc-Henri Aubert fait un appel à des exécutants pour le stage de musique de chambre du 1<sup>er</sup> au 4 juillet prochain.

Séance levée à 18.50 h. Nous offrons un apéritif aux membres présents.

La secrétaire  
Thérèse Durrer